

Thème 5 - Listes rouges

5.2 : LISTES ROUGES ECOSYSTEMES (LRE) DES MANGROVES DES ANTILLES ET DU PACIFIQUE

Axe : Connaître et comprendre pour mieux gérer : outils d'aide à la décision

Contacts : Agnès Hallosserie : agnes.hallosserie@uicn.fr (Comité français de l'UICN) et Alix Sauve : alix.sauve@uicn.fr (Comité français de l'UICN)

CONTEXTE

Dans la lignée des activités ciblées sur les mangroves par l'IFRECOR et en lien avec le Réseau d'observation et d'aide à la gestion des mangroves (ROM), cette demande vise à obtenir des indicateurs de vulnérabilité des mangroves des outre-mer via la production de deux chapitres dédiés de la Liste rouge des écosystèmes (LRE) français. La LRE est un outil d'évaluation standardisé adopté par l'UICN en 2014, qui permet d'identifier les écosystèmes les plus vulnérables pour lesquels des actions urgentes de conservation voire de restauration sont nécessaires. La méthodologie de la LRE permet d'appréhender la vulnérabilité des écosystèmes au-delà de l'état et de l'évolution des surfaces : elle fournit des informations liées au fonctionnement pour appréhender l'état de la biodiversité au niveau écosystémique. Des liens pourront être faits avec la méthode de quantification des impacts écologiques des aménagements côtiers fondés sur la méthode MERCI-Cor.

Chaque chapitre se présente sous forme d'un rapport synthétique et d'un rapport technique comprenant une description complète de l'écosystème et détaillant chaque étape de l'évaluation. La LRE est un outil fiable d'aide à la décision, se fondant sur des données et des informations issues de la recherche scientifique et de l'expertise locale et régionale. La démarche d'évaluation elle-même repose sur un travail transparent et collégial entre les pilotes, Comité français de l'UICN et PatriNat, et un comité d'experts référents. La mise en commun des connaissances existantes sur un écosystème donné et l'évaluation permettent de dresser un état des lieux objectif sur le risque d'effondrement des écosystèmes, sur lequel les acteurs à tout niveau (du national au local) peuvent s'appuyer pour identifier et prioriser les actions de conservation à mettre en œuvre. La LRE est également un outil pour communiquer et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de protection associés à l'écosystème évalué, via ses rapports de synthèse facilement compréhensibles.

Le travail d'établissement de la LRE en France, amorcé en 2012, se déroule selon une priorisation des écosystèmes à enjeux de biodiversité par un comité de pilotage. Un cycle de travail sur les mangroves en Outre-mer a été ouvert en 2017 avec l'évaluation des mangroves de Mayotte selon les critères de la LRE de l'UICN. Les pertes de surfaces des mangroves étant un des symptômes clés de la dégradation de ces écosystèmes ultramarins, le Comité français a initié en 2021 des travaux de cartographie

diachronique des formations du littoral sur plusieurs territoires pour rendre compte de l'évolution des surfaces (Guadeloupe, îles du nord des Antilles françaises, Polynésie française et Wallis), ainsi que l'évolution de leur vigueur (étude pilote sur l'évolution du NDVI – indice de végétation par différence normalisée – des mangroves de Nouvelle-Calédonie). L'acquisition de ces données, essentielles à l'évaluation LRE, a permis la préparation d'un chapitre dédié aux zones humides littorales des Antilles françaises, démarré en 2021 avec la constitution du comité d'experts (voir ci-dessous) dont la finalisation serait favorisée par un financement par l'Ifrecor. L'évaluation LRE des mangroves de Nouvelle-Calédonie et de Wallis permettrait par ailleurs de compléter les chapitres « mangroves » pour les outre-mer français

Un troisième chapitre dédié aux herbiers marins des Antilles est envisagé par PatriNat.

OBJECTIFS

(i) Réalisation d'évaluations d'écosystèmes selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, (ii) publication et diffusion des résultats.

ACTIVITES

Le partenariat avec l'IFRECOR permettrait de poursuivre ces actions afin d'améliorer la couverture géographique des mangroves évaluées dans le cadre de la Liste rouge des écosystèmes français, afin que cet indicateur de vulnérabilité soit disponible à terme pour tous les territoires concernés.

La réalisation des deux chapitres suivants est envisagée :

1. Les mangroves et forêts marécageuses des Antilles françaises (finalisation de l'évaluation démarrée en 2021-2022) ;
2. Les mangroves du Pacifique : Nouvelle-Calédonie et Wallis.

Les mangroves de Guyane et de Polynésie française ne sont pas concernées par ce type d'évaluation : pour la Guyane, une évaluation LRE n'apparaît pas faisable à ce jour du fait de la dynamique littorale très importante qui voit apparaître ou disparaître des forêts de mangroves sur des cycles de 2 à 5 ans ; tandis qu'en Polynésie française, les mangroves sont introduites et l'appréhension de leur gestion est celle d'une espèce exotique envahissante plutôt que d'un écosystème à protéger.

Les activités nécessaires correspondent au déploiement de la méthodologie de la LRE adoptée par l'UICN, qui s'articule en quatre étapes :

1. Animation du comité d'experts collaborant à l'évaluation. Le Comité français de l'UICN a identifié (pour les Antilles) ou identifiera (pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis) des spécialistes des écosystèmes étudiés (naturalistes, chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels, associations œuvrant à la protection des mangroves, DEAL, Offices de l'eau...), en partenariat avec PatriNat et le ROM. Ceci permettra la mise en place du comité et le lancement officiel de l'évaluation (pour le chapitre sur le Pacifique), l'animation des ateliers de travail et les consultations du comité d'experts sur la méthode d'évaluation, l'établissement du niveau de risque pour les écosystèmes couverts, la validation de l'évaluation finale (pour les chapitres sur les Antilles et sur le Pacifique) ;
2. Description des écosystèmes évalués. Le Comité français de l'UICN recourra à une prestation d'expert pour chaque chapitre afin de proposer une liste et description des écosystèmes qui seront évalués, en croisant les différentes typologies existantes, dont le travail de cartographie et de typologie des habitats récifaux réalisé par PatriNat. Cette liste fera l'objet d'une validation par le comité d'experts. Cette étape, déjà initiée pour les Antilles, est fondamentale à la cohérence du processus d'évaluation LRE, car elle permet de délimiter de manière collégiale les limites de

chaque chapitre d'évaluation, et d'assurer la comparabilité des résultats avec les révisions ultérieures de l'évaluation locale, mais aussi avec les évaluations globales. Le document descriptif résultant de cette étape présente les caractéristiques et les menaces communes aux écosystèmes du chapitre (zone d'étude, espèces caractéristiques, contexte environnemental, dynamique et fonctionnement, menaces).

3. Réalisation de l'évaluation selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN. Le Comité français de l'UICN, en partenariat avec PatriNat, synthétisera et analysera les données disponibles et les contributions des experts afin de proposer une évaluation du risque d'effondrement des écosystèmes couverts, en appliquant les critères de la méthodologie LRE de l'UICN. Il pourra s'appuyer pour cela sur les réseaux de données et d'experts tels que le ROM ou le Groupe Outre-mer du Comité français de l'UICN. Cette pré-évaluation fera ensuite l'objet d'échanges avec le comité d'experts jusqu'à ce que les résultats soient considérés comme validés par le comité d'experts.
4. Communication des résultats. Le Comité français de l'UICN supervisera la mise en page du rapport de synthèse et mettra en place un plan de diffusion pour que les acteurs pertinents et utilisateurs finaux de la LRE disposent des chapitres, notamment les membres du ROM. Les résultats feront également l'objet d'une communication auprès des médias nationaux et locaux. Le Comité français de l'UICN, PatriNat et le Pôle Relai Zones Humides Tropicales pourront également présenter les résultats de l'évaluation lors d'événements consacrés à la question de la protection des écosystèmes ultra-marins.

En plus des étapes génériques de l'élaboration d'une LRE, il est essentiel de **poursuivre le travail de cartographie diachronique initié en 2021 en visant un ensemble plus large des mangroves des territoires ultramarins**. Ces données appuieraient les travaux d'évaluation de la LRE proposés ici (étape 3), mais permettraient également de tendre vers une cartographie diachronique homogène sur l'ensemble des territoires. Cette connaissance des dynamiques de réduction de surface est essentielle pour favoriser l'efficacité de tout projet de conservation et de restauration que la LRE vise à appuyer, afin d'identifier les causes historiques de destruction des mangroves et de prioriser les actions de gestion pour réduire ces pressions. Le Comité français de l'UICN recourra à nouveau à la prestation d'expert de la cartographie des écosystèmes littoraux pour étendre la période temporelle sur laquelle l'évolution des surfaces en mangroves peut être évaluée pour plusieurs territoires.

RESULTAT ET LIVRABLES ATTENDUS

- 1- Couches cartographiques et nouvelles versions du rapport dédié aux études diachroniques des mangroves ultramarines (2023 et 2024) ;
- 2- Publication (brochure maquetée, rapport technique) de l'évaluation LRE mangroves et forêts marécageuses des Antilles (2024) ;
- 3- Publication (brochure maquetée, rapport technique) de l'évaluation LRE mangroves du Pacifique (2025) qui fera l'objet d'un chapitre unique ou en deux volumes (Nouvelle-Calédonie et Wallis) selon l'avis du comité d'experts.

MODALITES de mise en œuvre

La Liste rouge des écosystèmes en France (LRE) est le fruit d'une démarche collégiale et partenariale. Les évaluations sont pilotées par le Comité français de l'UICN et PatriNat avec la mobilisation d'experts des écosystèmes qui apportent leurs connaissances et garantissent la qualité des résultats.

CALENDRIER

Chapitre de la LRE	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024	S1 2025	S2 2025
Zones humides littorales des Antilles françaises	Identification du prestataire pour la description	Réalisation de la prestation Atelier de mise en œuvre de la méthode d'évaluation	Pré-évaluation Atelier de validation	Préparation et finalisation des rapports Publication		
Mangroves du Pacifique				Constitution du comité d'experts Réunion de lancement Réalisation de la prestation pour la description Atelier de mise en œuvre de la méthode d'évaluation	Pré-évaluation Atelier de validation	Préparation et finalisation des rapports Publication